



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUN 2025

Le 06 juin 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 mai 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Françoise FAUCHON-VERDIER, Maire.

- En présence de Mesdames et Messieurs BLAIN Jean-Marie, FAYARD Bertrand, GALLAND Bernard, GEORGES Hélène, JACQUELIN Bernard, JOURMARD Philippe, LACHAISE Stéphanie et MOREAU Jean-Louis.

Absents :

- Monsieur BOURGOGNON Alain
- Monsieur de CHAUDENAY Stanislas

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 9

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 9

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du secrétaire de séance. Monsieur JACQUELIN Bernard a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Redevance SDEI
- Participation FSL et FAJD
- Subvention FiestaDeuche
- Adhésion Association Transport Fer Val de l'Indre
- Adhésion CAUE 36

Approbation du procès-verbal du 28 mars 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2025 0606 017	Redevance SDEI
---------------	----------------

Madame le Maire rappelle à son conseil municipal le décret 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le montant arrêté tient compte des taux d'évolution de l'indice ingénierie au cours des périodes 2025 à 2002, soit au taux de revalorisation de la redevance égal à 57,70 % pour 2025 par rapport aux valeurs mentionnées au décret n°2002-409 du 26 mars 2002, d'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le montant de la redevance s'élève à 241 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de cette redevance pour l'année 2025
- **CHARGE** Madame le Maire d'émettre un titre exécutoire au SDEI pour collecter auprès d'Enedis cette somme

2025 0606 018	Vote participation au FAJD et au FSL
---------------	--------------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

Vu le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement adopté en date du 17 janvier 2025 annexé au Règlement Départemental d'Aide Sociale,

Vu le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement adopté en date du 17 janvier 2025,

DECIDE :

Article 1 : La Commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2025.

Article 2 : Un financement sur la base de 0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire est approuvé soit **24,50 €**. Notre commune comptant 35 jeunes d'après le dernier recensement de population.

Article 3 : La Commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2025.

Article 4 : Un financement sur la base de 1,66€ par résidence principale est approuvé soit **117,86€**.

Article 5 : Ces sommes seront versées au compte du département.

2025 0606 019	Subvention club FiestaDeuche Berry Touraine
---------------	---

Madame le Maire présente un courrier envoyé par le club Fiestadeuche Berry Touraine de Châtillon-sur-Indre. Le club explique que chaque année, il organise une balade de 2CV et cette année, il souhaite se retrouver sur la commune de Saint-Cyran.

Il sollicite alors la commune pour l'obtention d'une subvention de 250 € afin d'acheter le nécessaire pour organiser un pique-nique sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la demande pour l'organisation de cet évènement
- **ACCORDE** la subvention de 250 €

2025 0606 020	Adhésion Association Transport Fer Val de l'Indre
---------------	---

Madame le Maire donne lecture d'une facture d'adhésion à l'association Transport Fer Val de l'Indre d'un montant de 70 €.

Cette association redynamise l'axe ferroviaire Châteauroux-Tour pour le fret. Elle regroupe des communautés de communes, des entreprises de négoce spécialisées dans la collecte et le commerce des céréales.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ADHERER** pour l'année 2025 à l'association Transport Fer Val de l'Indre.

2025 0606 021	Adhésion CAUE 36
---------------	------------------

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de renouvellement de l'adhésion du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de L'Indre.

Cette agence a pour mission de donner conseil aux particuliers mais aussi aux communes dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme.

Le montant de cette adhésion est fixé en fonction du nombre d'habitants. Pour notre commune, l'adhésion est de 115,50 €

Le Conseil Municipal décide :

- **d'ADHERER** pour l'année 2025 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Indre.

Questions diverses

- Madame le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec la chef du projet Petites Villes de Demain afin de proposer un chemin de randonnée à la Fédération Française de Randonnée. Une autre réunion aura lieu fin juin afin de continuer ce projet.
- Pour 2026, le conseil municipal souhaite continuer l'entretien des routes de la commune. Il est donc proposé de refaire la route du lieu-dit Chaudenay. Il est aussi prévu de voir avec la communauté de communes pour refaire la route de la Motte Blanche.
- Après discussion, le conseil municipal demande à ce que les personnes souhaitant imprimer des documents ne concernant pas des démarches administratives apportent du papier.
- Madame le Maire indique que le permis de construire concernant le parc photovoltaïque du Puy Guérin a été accepté.

Madame le Maire lève la séance à 20h40.

Le Maire, Françoise FAUCHON-VERDIER